

### PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

# **RECUEIL**

# **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

# RECUEIL SPECIAL

**DU 5 avril 2017** 

### PREFET DU VAL-DE-MARNE

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPECIAL du 5 avril 2017

## **SOMMAIRE**

#### SERVICE DE LA PREFECTURE

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
décision	14/03/2017	Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du Val de Marne.	4



#### **DECISION**

# Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du VAL-DE-MARNE

#### Le Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du VAL-DE-MARNE.

#### **DECIDE:**

#### ARTICLE 1:

De nommer Monsieur Frédéric EYMARD, Directeur Régional et Interdépartemental adjoint de l'Hébergement et du Logement de la Région Ile-de-France, Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

#### **ARTICLE 2:**

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du VAL-DE-MARNE.

Fait à Paris, le 14 mars 2017

Le Directeur Général

Signé

**Nicolas GRIVEL** 

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

\*\*\*\*\*

## POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Christian ROCK Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle

Numéro commission paritaire 1192 AD